

# **Bibliothèque de l'Université Paris 8**

## **Refusons l'ouverture le lundi matin !**

### **Une décision sans concertation**

Annoncée au cours de la réunion du lundi 16 mai 2011, la décision d'ouverture de la bibliothèque le lundi matin avec des emplois étudiants n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les personnels. La Directrice de la Bibliothèque a clairement énoncé qu'il n'y avait pas de débat à ce sujet. Le projet avait d'ailleurs été présenté au CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire) avant même que cette réunion ait lieu. Le CEVU ne s'est aucunement prononcé sur le projet mais sur sa présentation au Conseil régional pour une éventuelle subvention.

Le groupe de travail « Réponses à l'enquête de satisfaction du public » qui devait examiner, entre autres sujets, cette question avait pourtant formulé des réserves sur ce projet et souhaité qu'il soit discuté avec l'ensemble des personnels et non dans le cadre d'un groupe de travail. Au lieu d'une discussion, ce fut donc une simple réunion d'information.

A la suite de cette réunion, nous avons proposé un sondage au personnel de la bibliothèque. La question était : « Etes-vous d'accord / pas d'accord avec l'ouverture le lundi matin avec des moniteurs étudiants ? ». 71 % des personnes interrogées sont contre cette décision, 18 % pour, 10 % ne se prononcent pas.

(Sondage fait du 23/05 au 6/06, taux de réponse : 60 %)

Cette extension mérite donc un débat, autant sur les nécessités d'ouverture que sur ses modalités.

### **Une demande du public ?**

Cette décision s'appuie sur une enquête de satisfaction du public dans laquelle les lecteurs de la bibliothèque demanderaient massivement l'ouverture du lundi matin avant 11h30.

Rappelons d'abord qu'une grande majorité des lecteurs interrogés (81%) s'est déclarée « satisfait » ou « assez satisfait » des horaires d'ouverture actuels de la bibliothèque.

Ensuite, il ne s'agit pas d'une demande spontanée des lecteurs, mais d'une réponse à un choix entre plusieurs propositions d'extension d'ouverture.

Enfin, une minorité de lecteurs (15%) déclare fréquenter la bibliothèque à l'ouverture à 9h du mardi au vendredi et de fait, la bibliothèque est généralement quasi-vide entre 9h et 10h.

Il ne s'agit donc pas d'une demande massive du public de la bibliothèque, notamment au regard d'autres demandes (postes informatiques supplémentaires, équipement de toutes les tables en prises électriques, fonctionnement du chauffage ou de la climatisation, etc.).

Par ailleurs, si on regarde les horaires d'ouverture des autres bibliothèques universitaires de région parisienne (comparables en terme de discipline et de service), nous n'avons pas à rougir de nos horaires (voir ci-dessous), d'autant plus que ces bibliothèques n'offrent pas forcément les mêmes services durant leurs périodes d'ouverture, par exemple en matière de prêt.

**Paris 8 Saint-Denis** : L 11h30-20h / M-V 9h-20h / S 10h-17h30

**Paris 3 Censier** : L 11h-19h30 / M-V 9h-19h30 / S 10h-17h30

**Paris 3 Ste Barbe** : L-S 10h-20h

**Paris 4 Clignancourt** : L-V 10-19h / S 12-18h

**Paris 4 Malesherbes** : L-V 8h30-20h / S 9-13h

**Paris 7 Grands moulins** : L 11h-20h / M-J 9h30-20h / V 9h30-19h / S 13h-18h

**Paris 10 Nanterre** : L-V 9h-19h / S 10-18h

**Paris 13 Villetaneuse Droit-lettres** : L, Mer-V 9-18h / Mardi 11h-19h / S 9h-16h

Cette décision répond en réalité à une pression du ministère pour qui la question des horaires d'ouverture est le seul critère d'évaluation des bibliothèques.

### **Pourquoi sommes-nous fermés le lundi matin ?**

Les personnels de la bibliothèque ne sont pas en congés le lundi matin. Si la bibliothèque est fermée, c'est pour permettre d'assurer un certain nombre de tâches internes en l'absence du public : maintenance informatique et autre, interventions sur le SIGB - système de gestion - (rappelons que la bibliothèque s'apprête à changer de SIGB) qui ne peuvent être effectuées lorsque la banque de prêt est ouverte, travaux bruyants ou gênants, désherbage en salle, rangement fin, réunions de l'ensemble du personnel, etc.

L'ouverture du lundi matin amènerait inévitablement une dégradation des conditions de travail du personnel et des conditions d'accueil du public.

### **Ouvrir avec des emplois étudiants**

La Directrice a décidé de recourir aux emplois étudiants pour ouvrir la bibliothèque.

6 emplois étudiants pour des opérations de prêt / retour, d'information et de renseignement bibliographique

2 emplois étudiants (seulement !) en renfort

Un cadre de catégorie A ou B à l'accueil

Un responsable de Service public

Les contraintes liées à une ouverture le lundi matin sont contraires au statut de l'emploi étudiant. Le décret 2007-1915 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, précise que « les étudiants ne peuvent être astreints à une obligation de travail pendant leurs enseignements obligatoires et pendant leurs examens. » (article 4). Il n'est donc pas possible de demander à des étudiants de s'engager le lundi matin sur deux semestres et ce, à un moment où ils n'ont même pas encore leur emploi du temps du premier semestre. Et quid des examens, des stages et des vacances universitaires ?

La priorité d'un étudiant doit rester ses études et les principaux syndicats étudiants rappellent à cet égard que « le salariat étudiant n'est pas une réponse à la situation sociale des étudiants » (voir communiqué de l'unef « Emploi étudiant dans les universités : des avancées insuffisantes ») et demandent « la création d'une allocation d'autonomie universelle et individualisée [qui] doit permettre de mettre fin au cumul emploi/étude pour permettre la réussite de tous » ou d'un « véritable salaire socialisé pour la jeunesse » (voir communiqué de sud-étudiant du 15/11/2009).

Par ailleurs, l'article 1 du décret cité stipule que les étudiants ne représentent qu'un "service d'appui aux personnels des bibliothèques" (article 1). Ce qui est le cas actuellement pour les emplois étudiants recrutés pour le rangement des collections ou l'infomobile (service mobile d'information en appui aux différents bureaux d'information).

En revanche, dans ce scénario d'ouverture, la logique est complètement renversée puisque ce sont les personnels de bibliothèque qui deviennent un service d'appui aux emplois étudiants qui assurent l'ouverture, ce qui est inadmissible tant sur un plan statutaire que professionnel. Et quelle sera la responsabilité des emplois étudiants en cas d'évacuation ou d'incident grave pendant l'ouverture ?

Nous refusons cette politique de précarisation du service public. Nous savons que la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) et l'ADBU (Association des Directeurs de Bibliothèque Universitaire) ont demandé des moyens humains pour les extensions d'horaires. Pour nous, cela signifie des postes statutaires. Refuser de demander des créations de postes statutaires préalables à l'extension des horaires d'ouverture, c'est accepter pour les collègues l'intensification du travail et le cortège de stress que cela induit. C'est faire reposer une prétendue « amélioration » du service rendu au public sur le sacrifice de certains collègues et sur l'exploitation des moniteurs étudiants.

De plus, nous exigeons que soient reconnus notre métier, notre formation et notre expérience professionnelle. Nous ne pouvons être remplacés par des étudiants formés en quelques semaines / jours sauf à dégrader la qualité du service rendu au public.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à la décision prise par la Directrice, sans concertation avec les agents ni réflexion approfondie sur les moyens à mettre en place.

Cette décision va à l'encontre de la conception que nous nous faisons d'un service public de qualité.

SNASUB-FSU Paris 8 et personnels non syndiqués  
Mardi 6 juin 2011